

SURFACE LOI BOUTIN

La surface loi Boutin en 1 coup d'œil

Le mesurage loi Boutin calcule la surface habitable d'un logement loué vide à usage de résidence principale. Cette surface doit figurer dans le bail.



Obligatoire pour
Location vide (rés. principale)



Validité
Illimitée (sauf travaux)



Réalisé par
Diagnosticteur ou géomètre

L'ESSENTIEL À RETENIR

- 1 Mesure la **surface habitable** à indiquer obligatoirement dans le **bail de location vide**.
- 2 Exclut les surfaces sous **1,80 m**, ainsi que caves, garages, terrasses et balcons.
- 3 Diffère de la **loi Carrez** (vente) : périmètre et règles de calcul ne sont pas identiques.

Un diagnostic à réaliser à Paris ou en Île-de-France ?

Heydiag — intervention sous 24h, rapport dans la journée.

 **09 77 77 36 99**